

Page : 1/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667
- · UFI: SC80-80QM-0001-0Y09
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

#### Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

#### Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0 productsafety.management.de@karcher.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

### Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

thioglycolate de sodium (R)-p-mentha-1,8-diène

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection.

P301+P312 EN CAS D'ÎNGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

· Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:		
	thioglycolate de sodium Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	10-20%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	lauryl éther sulfate de sodium	≥1-<2,5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium	0,1-1%

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

## Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène  Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	suite de la page 2) ≥0,1-<0,25%	
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques <5%			
parfums (LIMONENE, TERPINOLENE, CITRAL)			
· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16			

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

— BE



Page : 4/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: néant
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DITLL			
4 5 7 6 0	70	_	 

· DNEI

#### 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral DNEL 3,8 mg/kg×d (consommateur)

(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

### Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

	(suite de la page 4)
Dermique DNE	L 136,25 mg/kg×d (employé)
	68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire DNE	L 26,9 mg/m3 (employé)
	6,6 mg/m3 (consommateur)
· PNEC	
68891-38-3 laury	yl éther sulfate de sodium
PNEC	10000 mg/l (STP) (Assessment factor: 1)
PNEC sediment	0,917 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
	0,092 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC soil	7,5 mg/kg (Assessment factor: 100)
PNEC aqua	0,24 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 5)
	0,024 mg/l (marine water) (Assessment factor: 50)
15763-76-5 p-cu	mènesulfonate de sodium
PNEC	0,23 mg/l (freshwater)
	0,023 mg/l (marine water)
	100 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,862 mg/kg (freshwater)
	0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,037 mg/kg (soil)
5989-27-5 (R)-p-	mentha-1,8-diène
PNEC	1,8 mg/l (STP) (Assessment factor: 10)
PNEC sediment	3,85 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
	0,385 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC soil	0,763 mg/kg (soil dw)
PNEC aqua	0,014 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10)
	0,0014 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains :



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)



Page : 6/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

### Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueCouleur : incoloreOdeur : citronee

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion : 0 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.
 supérieure : Non déterminé.
 Point d'éclair non applicable
 Température d'inflammation : pas applicable
 Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 7,4 · valeur du pH 1 %: 6-8

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 7,62 mPas

· Solubilité

l'eau : entièrement miscible
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur : entièrement miscible
 Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité relative.

Densité de vapeur:

Densité de vapeur relative

Caractéristiques des particules

1,104 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme : liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)



Page : 7/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

#### Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

(suite de la page 6) · Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. · Teneur en solvants : · Teneur en substances solides : 23,6 % Modification d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 8)



Page: 8/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

### Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

367-51-1 thioglycolate de sodium

Oral LD50 | 161 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 | >1000 mg/kg (Rat)

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral LD50 | >5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)

Dermique LD50 | >2000 mg/kg (can)

- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · **Sensibilisation**: Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :			
367-51-1 thioglycol	367-51-1 thioglycolate de sodium		
LC50/48 h	880 mg/l (Leuciscus idus)		
EC50/48 h	38 mg/l (Daphnia magna)		
68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium			
LC50/96 h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)		
EC50/48 h	7,4 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)		
EC50/72 h	27,7 mg/l (Algae) (OECD 201)		
EC50 (statique)	>10000 mg/l (Pseudomonas putida)		
NOErC	0,95 mg/l (alg)		
NOEC (dynamique)	0,27 mg/l /(21 d) (Daphnia magna) (OECD 211)		
	0,14 mg/l /(28 d) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 204)		
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium			
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
	(suite page		

— в



Page: 9/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

## Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

	(suite de la page 8)
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
5989-27-5 (R)-p-men	tha-1,8-diène
LC50/96 h	0,72 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	0,307 mg/l (Daphnia magna)
	0,25 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/72 h	0,32 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC10/72 h	0,174 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC10/21 d	0,153 mg/l (Daphnia magna)
EC10/8 d	0,37-0,67 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/3h	209 mg/l (boues activées) (OECD 209)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· D	Degré d'élimination :
6	8891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium
0	DECD 301D ≥77 % (28 d)
5	989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène
0	DECD 301B 71,4 % (28 d)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 397000 mg/l
- Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



Page: 10/12

Date d'impression: 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

(suite de la page 9)

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identificat · ADR, ADN, IMDG, IATA	tion néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément	
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

(suite de la page 10)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

#### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les Sensibilisation cutanée données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 1

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression : 22.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 17.06.2022

### Nom du produit Détergent pour jantes Premium RM 667

(suite de la page 11)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0·011-040·0 RM 667/2 2·389

3E -